



Premier bilan

**du Groupe Écologiste -
Solidarité et Territoires**

**1 an
d'action
au Sénat**



**GROUPE ÉCOLOGISTE
DU SÉNAT** SOLIDARITÉ
& TERRITOIRES

Sommaire

- p3** **Edito de Guillaume Gontard, Président du groupe**
- p4** **Les moments forts de l'année 2020-2021**
- Nos propositions pour le climat et la transition**
- p6** **écologique**
- p8** **Nos propositions pour la justice sociale**
- p10** **Nos propositions pour les libertés publiques**
- p11** **Nos propositions pour les territoires**
- p14** **Guillaume Gontard, Sénateur de l'Isère**
- p15** **Raymonde Poncet, Sénatrice du Rhône**
- p16** **Esther Benbassa, Sénatrice de Paris**
- p17** **Guy Benarroche, Sénateur des Bouches-du-Rhône**
- p18** **Jacques Fernique, Sénateur du Bas-Rhin**
- p19** **Ronan Dantec, Sénateur de la Loire-Atlantique**
- p20** **Monique de Marco, Sénatrice de Gironde**
- p21** **Thomas Dossus, Sénateur du Rhône**
- p22** **Joel Labbé, Sénateur du Morbihan**
- p23** **Daniel Salmon, Sénateur d'Ille-et-Vilaine**
- p24** **Sophie Taillé-Polian, Sénatrice du Val-de-Marne**
- p25** **Paul Toussaint Parigi, Sénateur de la Haute-Corse**

Vous avez entre les mains le bilan de la première année du nouveau groupe Écologiste - Solidarité et Territoires du Sénat que j'ai le plaisir et l'honneur de présider.

Un groupe, c'est d'abord un collectif et dans cette année intense, marquée par la crise sanitaire et par le rythme effréné de réformes de la fin du quinquennat, c'est cet esprit d'équipe qui nous a animé. Je tiens à remercier l'ensemble des sénateurs, sénatrices, collaborateurs et collaboratrices pour leur investissement tout au long de cette année parlementaire particulièrement riche.

Par notre travail important et sérieux, nous avons réussi en quelques mois à prendre toute notre place au Sénat. Nous nous sommes saisis de tous les sujets et nous avons pu constater à quel point la voix des écologistes était utile au débat parlementaire. Nous constituons désormais un aiguillon politique à la Haute Assemblée, sur les questions écologistes mais pas seulement. Nous avons largement contribué à faire bouger les lignes sur la Loi Climat et Résilience, en démontrant l'insuffisance du projet de loi proposé par le Gouvernement et qui faisait suite aux propositions pertinentes de la Convention citoyenne pour le climat.

Nous avons également pu (re)trouver notre place dans le mouvement écologiste, puisque nous sommes le seul groupe parlementaire écologiste au niveau national. Nous avons commencé à tisser des liens utiles avec les parlementaires européens, les maires écologistes, les élu.e.s locaux et les député.e.s de l'ancien groupe EDS avec qui nous partageons de nombreux combats, pour la transition écologique et solidaire.

Avec notre opposition totale à la loi Sécurité globale et notre « Vraie Loi Climat », du refus acharné du retour des néonicotinoïdes à notre vision écologiste du Plan de relance, de notre défense de la laïcité de 1905 à nos propositions de loi sur le bien-être animal, le mal-logement et les langues régionales, je suis particulièrement fier du bilan de notre jeune groupe ces 10 derniers mois.

Notre groupe de 12 représente la diversité des forces de l'écologie, des territoires - ruraux et urbains - aux quatre coins de la métropole et de la Corse, un groupe qui porte haut, fort et en couleur l'écologie ! Un groupe qui n'a pas fini de faire parler de lui.

Nous poursuivons notre travail dans les prochains mois, au cours d'une année politique particulièrement importante, avec la ferme intention de contribuer au renforcement de la crédibilité des écologistes pour répondre aux crises que nous traversons. Avec la crise sanitaire, les constats et les solutions que nous portons de longue date trouvent une nouvelle audience. Puisse notre action, au Sénat et dans les territoires, nourrir le mouvement écologiste et pousser sa candidature vers la victoire en 2022 !



**Guillaume Gontard,
Président du groupe**

Temps forts 2020-2021

Septembre 2020

Élections sénatoriales : Le groupe Écologiste - Solidarité & Territoires du Sénat est créé avec 12 sénateurs et sénatrices écologistes.



Novembre 2020

Lors du projet de loi de finances 2021 et du plan de relance, nous portons de nombreuses propositions pour un budget écologique et solidaire.



Janvier 2021

Début des maraudes solidaires à Montgenèvre. Nous nous relayons en montagne, à la frontière italienne, auprès des bénévoles pour effectuer des maraudes solidaires et prendre en charge les exilé-e-s contraint-e-s de prendre des risques démesurés. Nous exigeons du gouvernement qu'il cesse de porter atteinte aux droits et aux soins des personnes exilé.e.s.



Octobre 2020

Pour la préservation de la biodiversité et la promotion d'un modèle agricole durable, nous nous opposons au retour des néonicotinoïdes. Nous continuons d'appeler à la réforme de la Constitution pour y inscrire le principe de non-régression environnementale.

Décembre 2020

Langues régionales : Nous faisons voter une proposition de loi pour leur promotion et leur protection lors de notre première niche parlementaire. Nous nous félicitons de l'adoption de ce texte qui valorise ce précieux patrimoine culturel.

Février 2021

A notre demande, le Sénat organise un débat sur le fonctionnement des universités et le malaise étudiant. Nous avons proposé des mesures rapides et concrètes, face à la montée de la précarité et des risques psychosociaux qui épuisent notre jeunesse. Nous demandons un plan massif d'investissement dans les universités et la création d'une allocation d'autonomie pour tou.te.s les étudiant.e.s.

Mars 2021

En manifestation, et au Sénat, nous dénonçons la dérive sécuritaire de la proposition de loi Sécurité globale. Nous nous opposons à la surenchère sécuritaire et affirmons que la sûreté locale doit reposer sur une approche préventive et démocratique. Nous saisissons le Conseil Constitutionnel sur ce texte, qui censure in fine l'article 24.

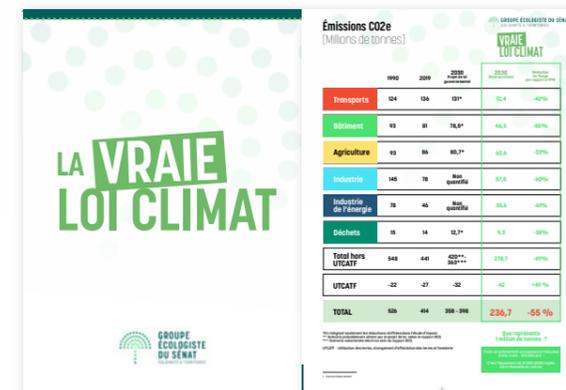


Mai 2021

Lors de notre niche parlementaire nous défendons une proposition de loi d'urgence pour lutter contre les effets de la crise sociale et une autre pour promouvoir un élevage éthique soucieux du bien-être animal et d'une juste rémunération des agriculteurs.trices.

Juin 2021

Présentation de notre vraie loi climat dans le cadre de l'examen du projet de loi "Climat et Résilience", où nous avons porté plus de 300 amendements. Plusieurs avancées à la clé !



Avril 2021

Nous nous mobilisons contre le projet de loi confortant le respect des principes de la République et auditionnons de nombreuses organisations sur ce texte qui met à mal la laïcité et les valeurs de la République.



Journée parlementaire au Sénat avec les eurodéputé.e.s écologistes français.e.s.



Juillet 2021

Nous votons contre le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Nous dénonçons un texte fourre tout, incohérent, là où nous attendions plus de transparence pour les citoyens et les élus locaux.



Nos propositions

CLIMAT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

A lors que des records de températures frappent l'Amérique du Nord, des inondations inédites sont observées en Belgique et en Allemagne que tous les voyants climatiques sont au rouge, les rapports scientifiques alarmants et les populations toujours plus concernées, notre groupe a confirmé, après une année d'existence, être l'un des porte-voix de l'urgence climatique. Depuis plusieurs mois, nous montrons en effet, au sein du Sénat, que la transition écologique vers un nouveau modèle est possible.

Lors du projet de loi de finances pour 2021 et notamment du plan de relance, nous avons démontré qu'un nouveau chemin est possible, en conditionnant les aides aux entreprises à des efforts de sauvegarde de l'emploi, à une écologisation de leur manière de produire, en réformant le financement de l'action publique qui accompagne l'activité économique vertueuse, en proposant d'investir massivement dans le rail, pour l'agriculture biologique, pour le bien-être animal, pour la biodiversité et les forêts, pour le développement des énergies renouvelables. L'idée était de dégager de nouvelles ressources fiscales en faisant peser l'effort sur les plus aisés, les bénéficiaires de la crise et les gros pollueurs. Nous nous sommes dans le même temps opposés aux baisses d'effectifs du ministère de la transition écologique et avons insisté sur la nécessité d'augmenter les moyens humains et financiers de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) ou encore du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), et de Météo France. Tout au long de l'examen du budget, nous avons défendu une vision alternative, écologique et solidaire et avons souligné l'importance de donner aux collectivités les moyens d'agir à travers une dotation climat spécifique.

Pour la préservation de la biodiversité et la promotion d'un modèle agricole durable, nous nous sommes vivement opposés au retour des néonicotinoïdes. La France, qui était jusque-là un modèle dans le monde sur l'interdiction de ces substances, a acté un nouveau renoncement écologique, alors qu'en 15 ans, un tiers des oiseaux des champs ont disparu et que plus de 1200 études scientifiques démontrent leur toxicité et leur persistance dans les sols. Afin de concilier respect de l'environnement et soutien aux agriculteurs, nous avons proposé d'accompagner financièrement les agriculteurs utilisant ces pesticides vers des pratiques vertueuses. Dans le même temps, nous continuons d'appeler à la réforme de la Constitution pour y inscrire le

principe de non régression environnementale.

En réponse au projet de loi "Climat et Résilience", nous avons proposé une "Vraie loi climat", un ensemble de propositions crédibles, dans chaque secteur de l'économie, à la hauteur de l'urgence climatique. Pourquoi ? D'une part, car le texte du Gouvernement et issu de l'Assemblée nationale s'éloignait de l'ambition initiale des propositions de la Convention citoyenne pour le climat et, d'autre part, ne tenait pas compte des nouveaux objectifs européens de réduction de gaz à effet de serre. Nous avons donc mis sur la table un projet de loi alternatif qui détaille : des mesures structurantes et applicables immédiatement permettant d'atteindre l'objectif de baisse « d'au moins 55 % net des émissions de gaz à effet de serre » par rapport à 1990, soit un effort de réduction de 177 MtCO₂e. Nous avons conduit ce travail de façon collaborative - avec les 12 membres du groupe - et en lien avec les député-e-s et eurodéputé-e-s écologistes, élu-e-s locaux, maires écologiques, ONG et associations. Cette «Vraie loi climat», qui met les territoires au cœur des transformations, est fortement créatrice d'emplois durables permettant à la France de respecter ses engagements européens et internationaux, et confortant l'Accord de Paris dont la France se doit d'être garante.

A la clé, près de 150 propositions ont nourri nos 300 amendements lors des discussions parlementaires. Ces propositions concilient protection de l'environnement et justice sociale, améliorent le quotidien des Français-e-s et notamment des ménages modestes.

Les 3 semaines d'examen ont permis l'adoption de certaines avancées que nous avons porté comme l'engagement de la France à respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre cohérent avec le nouvel objectif européen de -55% en 2030, la dotation d'un milliard d'euros aux collectivités pour financer la transition écologique (finalement supprimée en commission mixte paritaire chargée de trouver un accord entre le Sénat et l'Assemblée nationale), l'interdiction des engrais chimiques pour les usages non-agricoles, l'accompagnement des salariés impactés par la crise climatique, l'augmentation des investissements publics dédiés au financement du rail, du vélo et des infrastructures cyclables, l'interdiction des chauffages et climatisations consommant de l'énergie et fonctionnant en extérieur dès 2023, la mise en place d'un maillage équilibré du territoire en termes d'équipement permettant le déploiement des dispositifs de consigne...

Face à l'ampleur de la tâche, ces avancées ne suffiront pas. Nous avons donc dénoncé l'attitude de la droite et du gouvernement qui ont refusé beaucoup de propositions essentielles pour le climat : refus de rendre obligatoire la rénovation énergétique, d'encadrer la publicité ou de taxer les voitures les plus polluantes, opposition aux éoliennes. Ces oppositions systématiques ne font que retarder les efforts nécessaires pour stopper le changement climatique, les canicules, l'érosion de la biodiversité, l'appauvrissement des sols et la montée des eaux. Nous perdons de précieuses années dans cette course contre la montre contre le changement climatique.

Nous avons voté contre cette loi insuffisante car elle trahit l'ambition des propositions de la Convention citoyenne, que E. Macron s'était pourtant engagé à reprendre sans filtre, elle ne permet pas non plus d'accélérer la transition énergétique, la transition alimentaire et le développement d'une économie plus sobre et résiliente.

Nous soutenons par ailleurs l'idée d'un référendum « climat » afin de modifier notre Constitution et d'introduire dans le texte socle de la République une véritable ambition pour la préservation de l'environnement. Nous avons à ce titre dénoncé les multiples renoncements du gouvernement en la matière, ainsi que des manœuvres politiques faisant fi de l'urgence. Le jeu de dupes auquel il s'est adonné avec la droite sénatoriale lors des discussions parlementaires n'est pas au niveau de la gravité de la situation. Privilégier des stratégies de communication électorale à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de l'environnement ne répond pas à l'exigence des citoyen-ne-s.

Le combat continue. Nous persévérons dans cette démarche constructive, en apportant des propositions crédibles à la hauteur de l'urgence, des propositions qui améliorent la vie des gens, changent leur quotidien tout en diminuant notre empreinte environnementale. Nous l'espérons, ce travail réalisé nourrira le débat politique qui s'ouvre en vue des échéances électorales de 2022.



CRISE SOCIALE : RENFORCER LA SOLIDARITÉ NATIONALE EST UNE NÉCESSITÉ

Depuis un an et demi, la crise sanitaire plonge notre pays dans une situation inédite. A cette crise sanitaire, s'ajoute une crise sociale, à laquelle le gouvernement ne sait pas répondre. Pire, avec les réformes annoncées des retraites et de l'assurance chômage, il choisit de l'aggraver.

Les sénateurs et sénatrices écologistes ont alerté depuis plusieurs mois sur la nécessité d'agir face à cette crise sociale. Renforcer la solidarité nationale en ciblant les publics les plus précaires a été le fil conducteur de nos propositions.

A l'automne, lors du projet de loi de financement de la sécurité sociale, nous avons dénoncé l'abandon de la part du gouvernement d'une partie des français.e.s, les précaires, les étudiants, les familles les plus pauvres... Le gouvernement a en effet, via le PLFSS, confirmé, l'abandon de l'hôpital public et le maintien de sa trajectoire austérioritaire, le report des revalorisations des professionnels sociaux et médico sociaux pourtant en première ligne.

Nous sommes convaincus qu'il faille au contraire repenser dans son ensemble notre système de santé et investir les moyens nécessaires pour que les soignants puissent exercer dans les meilleures conditions de travail possible, que les patients puissent être soigné.e.s de la meilleure des façons. C'est en ce sens que nous soutenons massivement la demande de référendum d'initiative partagée sur l'hôpital public, lancé par l'association « Notre hôpital, c'est vous », qui entend réformer l'hôpital public en fixant notamment un nombre minimal de soignants par patient et la sortie du financement à l'activité.

Lors du projet de loi de finances 2021 et du plan de relance face à la crise nous avons proposé d'augmenter concrètement les moyens pour répondre à l'urgence sociale: 150 millions d'euros pour la distribution de bons alimentaires, 100 millions d'euros pour les associations de solidarités, 70 millions pour les associations de réemploi solidaires... Nous avons porté avec vigueur la nécessité d'ouvrir le RSA aux jeunes de 18 à 25 ans et d'automatiser son versement pour lutter contre le non-recours. Nous avons proposé de préserver le budget en matière de santé au travail, de renforcer les moyens des missions locales, essentielles pour lutter contre le chômage des jeunes. Le gouvernement et la droite sénatoriale n'ont pas été de cet avis, ni lors de l'examen de ces textes, ni lors des projets de loi de finances rectificatives, ce que nous déplorons.

Lors de notre niche parlementaire, nous avons fait le choix de porter une proposition de loi résolument sociale, un texte qui est un appel à l'action immédiate. Nous proposons une mesure

d'urgence, simple et directe : augmenter de 100 € les aides au logement pour toutes celles et ceux qui les touchent, tant que durera la crise. Le but : que personne n'ait à choisir entre un toit et un repas. C'est pourquoi nous appelons le gouvernement à considérer l'ampleur de la crise sociale actuelle et à se saisir de cette proposition, à la fois humaine, nécessaire, concrète et financée. Nous regrettons le rejet de ce texte et sommes conscients qu'il faudra aller bien plus loin, car ce n'est pas aux pauvres de payer la crise comme le souhaite le gouvernement.

Stigmatisation, suspicion constante, culpabilisation, nous assistons aujourd'hui à la chasse aux prétendus fraudeurs sociaux d'un côté et à l'indulgence et la compréhension pour les champions de l'optimisation fiscale de l'autre... Le gouvernement s'attaque aux pauvres plutôt qu'à la pauvreté, car ainsi, il nous somme d'accepter la progression, lente mais continue, des inégalités et des difficultés sociales.

Pour nous, il faut au contraire renouer avec le progrès social. Nous appelons à remobiliser la nation autour d'un nouveau socle social, modernisé, solidifié, qui assure à chaque Français.e.s une sécurité de vie, et un revenu minimum garanti. Ce revenu remplacera le RSA en palliant ses faiblesses, dans l'attente d'un revenu universel dont nous restons les infatigables défenseurs. Pour cela nous proposons de supprimer la surveillance des allocataires et les contreparties vexatoires qui leurs sont imposées : automatiser son versement pour mettre fin au 30 % de non-recours, ouvrir le minimum social aux jeunes dès 18 ans, rehausser le minimum social au niveau du seuil de pauvreté.

Un tel projet est en mesure de redonner aux Français.es la confiance en l'avenir. Pour le financer, nous en appelons au principe de solidarité, au cœur de notre contrat social, car c'est ensemble que nous devons sortir de cette crise. Divisés, nous risquerions de l'aggraver... Qui dit Égalité dit justice fiscale : cela est au cœur du contrat social français, qu'il faut réinventer. Contre les séparatismes sociaux actuellement à l'œuvre dans notre pays, l'écologie politique propose un horizon d'égalité et d'entraide, pour affronter ensemble, unis, solidaires, le grand défi du réchauffement climatique et du déclin des conditions de la vie humaine sur la Terre.

Il est temps de faire rimer progrès et justice sociale par une action publique forte.

Précarité menstruelle : les écologistes débloquent 5 millions d'euros.

La précarité liée aux règles est un sujet de plus en plus visible et jusqu'alors peu abordé par les politiques publiques en France. Ainsi, faute de moyens, beaucoup de femmes en France se retrouvent dans l'impossibilité de se procurer des protections périodiques. En 2019, l'Ifop estimait en effet à 1,7 million le nombre de femmes concernées par le manque de protections périodiques, facteurs de complications multiples dans la vie quotidienne et sociales. Face à ce constat, de plus en plus d'acteurs de la solidarité, de collectivités et d'Universités s'emparent du sujet. Le groupe écologiste a porté leurs revendications lors des discussions parlementaires et a permis de débloquent 5 millions d'euros pour lutter contre la précarité menstruelle lors du projet de loi de finances 2021. Les sénateurs et sénatrices se félicitent que le gouvernement ait repris cette proposition essentielle pour les femmes.

Maraudes solidaires à Montgenèvre

Chaque semaine, pendant plusieurs mois, avec plusieurs élu.e.s du Parlement européen, nous sommes relayés auprès des bénévoles pour effectuer des maraudes solidaires à Montgenèvre, à la frontière avec l'Italie, et prendre en charge les exilé.e.s contraint.e.s de prendre des risques démesurés. Cette initiative solidaire s'inscrit dans le cadre du travail de partenariat mené depuis plusieurs années avec les associations de défense des droits des personnes exilées. Face à la surmédiation des actions de haine de quelques identitaires, nous avons ainsi souhaité rappeler que la montagne, la France, c'est aussi la solidarité et la fraternité. Le but était d'apporter un soutien fort et bien réel aux bénévoles, soignant.e.s, militant.e.s associatifs, accompagnant.e.s, de permettre d'éviter que les forces de l'ordre harcèlent les bénévoles, à coups d'amendes abusives et d'arguments fallacieux par temps de couvre-feu et de reconfinement ; et enfin de permettre d'éviter que les forces de l'ordre refoulent illégalement les chercheurs et chercheuses de refuge et faire respecter l'accès aux droits et aux soins des personnes exilées. Le Gouvernement français doit prendre ses responsabilités et cesser ces façons de faire illégales, illégitimes, dangereuses et barbares.



DÉMOCRATIE ET TERRITOIRES

Entretenir un lien étroit avec les territoires

Notre groupe cherche à entretenir un lien étroit avec les territoires, les collectivités territoriales et les élu.e.s locaux que nous représentons au Sénat.

Ce lien naturel avec les citoyennes et les citoyens qui font vivre la démocratie partout en France, nous le cultivons de plusieurs manières.

D'abord par l'action locale de chacun des sénateurs.trices, qui s'investissent sur les sujets locaux, à l'échelle de leur département ou de leur région.

Ensuite par le lien avec les militant.e.s de nos organisations politiques d'appartenances (Europe Ecologie - Les Verts, Générations, Ensemble sur nos territoires, Femu a Corsica) avec lesquelles nos parlementaires gardent un lien étroit, notamment avec les élu.e.s locaux et nos grands électeurs.

Enfin, par un discours, des pratiques et des propositions politiques cohérentes avec notre vision d'une République plurielle, diverse, démocratique et décentralisée.

Associer les élu.e.s locaux et territoriaux à notre action

Dès le début de notre mandat, les sénateurs et sénatrices écologistes ont prévu des temps réguliers de rencontre et d'échange avec les élu.e.s écologistes et citoyen.ne.s que nous représentons au Sénat.

C'est là raison pour laquelle nous avons reçu plusieurs maires écologistes au Sénat et que nous maintenons le lien autant que possible avec les équipes municipales aux responsabilités - en transmettant nos documents de travail ou de bilan, ou en les associant en amont des grands textes de loi que nous avons à discuter au Sénat.

C'est notamment ce que nous avons fait le 7 mai dernier, à l'occasion d'une table-ronde réunissant une vingtaine de Maires écologistes sur le projet de loi Climat et Résilience. Ce temps de travail, animé par Ronan Dantec, a été très utile pour faire le lien entre la réalité quotidienne des municipalités écologistes - leur vision, leurs attentes ou leurs enjeux, en ce début de mandat - et les dispositions législatives qui les concernent ou peuvent les affecter.

Nous avons reproduit ce format le 18 juin dernier, avec un échange très instructif, animé par Guy Benarroche, sur le projet de loi 4D relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Une loi 4D qui passe à côté des vraies questions !

Au sortir des élections régionales et départementales, marquées par un record d'abstention, le Sénat examinait en juillet le projet de loi 4D. Nous avons dénoncé un projet de loi totalement

décalé des enjeux locaux et nationaux auxquels il serait censé répondre. Démocratie, gouvernance territoriale, cohésion sociale, transition écologique... les mesures proposées étaient totalement insuffisantes pour renforcer le pouvoir d'agir des élus locaux et collectivités territoriales et répondre aux défis du 21e siècle.

Nous avons proposé 160 amendements pour améliorer un texte sans ambition, que la droite sénatoriale avait méthodiquement réécrit en commission, sans plus d'ambition, ni de vision permettant d'améliorer l'action publique locale et sa lisibilité. Nous avons refusé une loi qui renforce le rôle et les pouvoirs du Préfet, souvent au détriment des agences de l'Etat qui - à l'instar de l'ADEME - ont développé une vraie expertise sur leurs sujets.

A la crise démocratique, que le niveau d'abstention rend encore plus criante, le Gouvernement n'apporte hélas aucune nouvelle réponse. Nous pensons au contraire qu'il faut retisser des liens et permettre aux collectivités d'expérimenter et proposer des dispositifs innovants en matière de démocratie locale. Alors que notre pays souffre d'une organisation territoriale trop complexe, diminuant d'autant la lisibilité « de qui fait quoi » lors des élections locales, le projet de loi 4D est aussi une occasion manquée de vraiment clarifier et simplifier la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux.

Nous avons proposé d'aller plus loin dans le renforcement des compétences des régions afin de planifier les politiques de transition écologique et solidaire. Nous voulons également renforcer la solidarité entre les territoires et refusons les atteintes portées par la droite sénatoriale à la loi SRU et au respect des objectifs de logements sociaux pour permettre une certaine mixité sociale dans nos villes.

Pour une République écologiste des territoires

L'examen au Sénat de la loi 4D ne ferme évidemment pas le débat sur l'organisation territoriale de notre République. Notre groupe entend travailler sur les propositions que les écologistes peuvent porter dans les prochains mois sur la réforme des institutions, afin de participer à l'avènement d'une République écologique, sociale et plus démocratique.

Nous voulons renforcer la décentralisation et promouvoir des institutions au service des citoyens et des biens communs, et donc fondées sur la promotion de l'intérêt général, de l'émancipation individuelle et collective, de la citoyenneté et de la solidarité avec l'ensemble du vivant. Vous pouvez compter sur nous pour porter ces combats au Sénat et au-delà.



LIBERTÉS PUBLIQUES

Dans un contexte inédit de crise sanitaire, l'année a été marquée par l'adoption de nombreux textes accentuant la dérive autoritaire et sécuritaire du Gouvernement, ainsi que sa volonté de stigmatiser une partie de la population pour courir après un électorat toujours plus à droite. Nous nous y sommes toujours opposés, en défendant les libertés publiques et les valeurs républicaines.

Sécurité globale : dangereuse dérive et occasion manquée

En mars, alors que le gouvernement annonçait de nouvelles mesures sanitaires, le Sénat adoptait la proposition de loi Sécurité globale, visant à élargir les prérogatives et la protection des différentes forces de sécurité et ainsi répondre aux revendications des syndicats de police. Notre groupe s'est fermement opposé à cette loi et a proposé de nombreux amendements.

L'extension de la surveillance de masse, avec l'utilisation de drones et de la reconnaissance faciale constitue une inquiétante dérive. Nous avons donc porté de nombreuses dispositions visant à interdire l'usage des drones et de la reconnaissance faciale, pour protéger nos citoyen.nes de l'utilisation abusive de leur donnée. En particulier, nous avons défendu la suppression de l'usage des drones en manifestation, déployés dans le but de fichier les manifestant.e.s et in fine de restreindre la liberté de manifester.

Enfin, l'article 24 renforce encore le déni de justice des violences policières en limitant la liberté d'information, une des seules armes dont disposent les victimes pour dénoncer les bavures policières. Nous nous y sommes opposés car sa dernière version ne donne aucune garantie sur la liberté d'expression et introduit des éléments flous comme le délit de provocation à l'identification et le critère d'intention.

De façon générale, nous regrettons que les pouvoirs publics continuent de s'engager dans une voie répressive. A contrario de la majorité sénatoriale de droite et du gouvernement, nous souhaitons revoir et améliorer les doctrines de maintien de l'ordre et prônons la désescalade de la violence par le rétablissement d'effectifs de terrain formés à la médiation, à la prévention et à un usage proportionné de la force.

La Loi Séparatisme affaiblit la République

Nous avons également voté contre le projet de loi "confortant le respect des principes de la République", en dénonçant "la dérive autoritaire et répressive de cette loi et l'attitude de la droite sénatoriale et du Gouvernement qui sont allés toujours plus loin dans l'affaiblissement des principes de la République qu'ils prétendent défendre".

Alors que se multipliaient les actes islamophobes et anti-

immigration, nous nous sommes opposés à l'adoption de dispositions répressives qui stigmatisent les musulmans et n'ont rien à voir avec la lutte contre l'islamisme radical et le terrorisme, comme :

- l'interdiction des sorties scolaires aux mères accompagnatrices voilées,
- l'interdiction des réunions non-mixtes,
- l'interdiction des drapeaux étrangers lors des mariages et cérémonies,
- la suspension des allocations familiales et de rentrée scolaire pour les familles d'enfants absents.

Cette loi va renforcer le contrôle social, restreindre les libertés et réprimer tous ceux qui ne se soumettent pas à un certain ordre social que le pouvoir appelle de ses vœux. Loin d'aider à combattre l'islamisme radical, elle transforme notre pacte républicain en chape répressive et brise les équilibres de notre laïcité. Loin de conforter la République, elle l'affaiblit.

Etat d'urgence sanitaire et libertés individuelles

Depuis mai, nous avons eu à nous prononcer sur la mise en place du pass sanitaire, présenté comme la contrepartie à la levée du couvre-feu et de certaines restrictions. Si nous entendons la volonté de mise en place d'un tel pass afin d'accompagner progressivement le retour à la vie normale sans risquer une quatrième vague épidémique, nous avons été particulièrement attentifs au cadre légal et éthique de son déploiement - et exprimé plusieurs points de vigilance :

sur la temporalité tout d'abord, pour que ce dispositif ne puisse durer au-delà d'une période où la France aura largement déployé sa politique vaccinale et atteint l'immunité collective sur son territoire ;

sur les lieux concernés et leur jauge, afin de faciliter la vie quotidienne et encadrer en priorité les grands événements à risques sanitaires élevés,

et enfin sur l'utilisation des données de santé à caractère personnel qui seront collectées par ce dispositif.

"La sortie de crise doit se faire avec des mesures transitoires, circonscrites dans le temps et dont la mise en œuvre respecte les droits et libertés des Français."

Ce résumé, non exhaustif, souligne le recul des droits et libertés publiques engendré par plusieurs lois portées par le Président Macron. Alors que nous vivons une période de privation de liberté inédite, l'adoption de ces lois liberticides nous fait prendre des risques considérables si les prochains Gouvernements veulent les utiliser pleinement pour restreindre drastiquement nos libertés !



GUILLAUME GONTARD

SÉNATEUR DE L'ISÈRE

Pour une aide publique au développement plus ambitieuse

J'étais chef de file sur le projet de loi visant à renforcer la solidarité internationale, examiné en mai - l'occasion d'affirmer la vision écologiste sur ce volet sous-doté de la politique extérieure, enrichie d'un important travail avec les ONG. Pour enfin tenir l'engagement français (de 1970) de consacrer 0,7% de son revenu à l'aide publique au développement, nous avons proposé d'en augmenter le budget, de privilégier les dons aux pays les plus pauvres, tout en consolidant la prise en compte des enjeux climatiques, de genre, de l'enfance, et les droits des populations autochtones. Nous souhaitons également renforcer la transparence de ces projets de développement, leur cohérence avec le reste de nos politiques publiques et avec les objectifs de développement durable, ainsi que le devoir de vigilance des acteurs publics et privés à l'étranger. Le texte adopté

Sauvons la filière photovoltaïque française !

L'industrie photovoltaïque est essentielle à la réussite de la transition énergétique. Pourtant, au nom de la rentabilité, deux entreprises de pointe de cette filière d'avenir, Photowatt (panneaux solaires) et Ferropem (silicium), sont sous la menace d'une fermeture. Tout au long du printemps 2021, je me suis mobilisé, au côté des salariés et avec des élu.e.s, pour conserver ces emplois

Architecte de métier, il est élu maire du Percy (165 habitant.e.s, Isère) en 2008, réélu en 2014. Au cours de ses mandats il apprécie l'efficacité du travail d'équipe au plus proche des réalités en mettant en place des projets qui contribuent à améliorer le quotidien de chacun.e.

En 2017, il est choisi pour mener la liste de rassemblement des communistes, écologistes et du M1717 (qui deviendra Génération.s) aux élections sénatoriales. Son profil consensuel d'écologiste de gauche, encarté dans aucune formation politique a permis de construire ce rassemblement.

Elu au Sénat en septembre 2017, il rejoint le groupe Communiste, républicain, citoyen et écologiste et siège à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable dont il devient vice-président.

En septembre 2020, à l'occasion du renouvellement du Sénat et fort de ses trois années d'expérience au Sénat, de son profil d'écologiste rural ancré dans son territoire alpin, il est élu président du nouveau groupe Écologiste - Solidarité et Territoires.

A l'occasion de ce renouvellement il rejoint la commission des Affaires étrangères et de la Défense dont il devient vice-président, ainsi que la Délégation sénatoriale aux Outre-mer.

Situation sanitaire

Du 2e confinement au Pass sanitaire obligatoire, l'année parlementaire fût marquée par la crise sanitaire. En ma qualité de président de groupe, j'ai interpellé à de nombreuses reprises le Premier ministre sur la conduite de la politique sanitaire, sur l'accompagnement des publics les plus fragiles dans la crise, sur la demande de concertation des territoires, sur le respect

de l'Etat de droit, des libertés individuelles et de la démocratie. J'ai proposé maintes fois et sans grand succès le concours des écologistes à la gestion de cette crise hors-norme. Si nous promouvons la vaccination pour toutes et tous, nous n'approuvons pas toujours la méthode parfois brutale et sans concertation du pouvoir exécutif.

Avec le collège citoyen, une autre façon d'exercer mon mandat

Comme l'ont à nouveau rappelé les élections régionales, la crise de confiance entre citoyens et élus est profonde. Pour y remédier, mais aussi pour enrichir mon travail de parlementaire, j'ai mis sur pied un collège citoyen. Composé de 47 isérois.e.s, représentatif.ve.s de la diversité du département, ce collège réfléchit autour de trois thèmes : l'habitat de demain, le revenu universel et les monnaies locales et la démocratie. Si un recueil de propositions sera élaboré d'ici la fin de l'année, j'ai d'ores-et-déjà repris certaines idées du collège en matière de démocratie locale sous forme d'amendements au projet de loi « 3DS ».

et ces savoir-faire. En plus de ce soutien aux travailleurs, j'ai interpellé le Premier ministre pour qu'une vraie stratégie industrielle solaire soit mise en place, favorisant la production française plutôt que les importations. J'ai également fait adopter un amendement dans la Loi Climat pour favoriser les panneaux photovoltaïques français dans la commande publique.

Budget 2021 : Début de mandat intense

A l'automne, j'étais cheffe de file des écologistes pour le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 et des volets Travail - Emploi, Santé et Solidarités du Projet de Loi de Finances.

Malgré quelques avancées, le PLFSS était loin de traduire « la santé quoi qu'il en coûte ». Avec 800 millions d'euros d'économies imposées à l'Hôpital Public et le report des revalorisations des professions sociales et médico-sociales du domicile, le budget perpétuait une logique austéritaire aux conséquences délétères pour notre protection sociale. Je me suis opposée à

Deux propositions de loi pour une réponse juste et solidaire à la crise

En 2020, un million de personnes a basculé dans la pauvreté et des centaines de milliers dans la grande pauvreté. L'insuffisance des mesures sociales nous a conduit à déposer une proposition de loi d'urgence en mai, élaborée avec les associations nationales de solidarité du Collectif Alerte, qui prévoyait une mesure immédiate de soutien contre l'aggravation de la pauvreté : l'augmentation de 100 euros mensuels des APL - et son financement solidaire par le décalage d'un an de la deuxième tranche d'exonération de la taxe d'habitation des 20 % des ménages les plus aisés.

J'ai déposé une autre proposition de Loi afin d'instaurer une mesure phare du rapport « Sans Contrepartie » du Secours Catholique et d'Aequitaz : dépasser le RSA par un Revenu Minimum Garanti.

Le groupe continue ce travail législatif pour une société écologiste donc sociale

RAYMONDE PONCET

SÉNATRICE DU RHÔNE

des mesures régressives comme le forfait patient urgence.

En lien avec des commissions EELV et des acteurs associatifs, j'ai notamment défendu (en vain) la fin ou du moins la conditionnalité environnementale et sociale du CICE, un congé paternité allongé et des dispositifs contre le non-recours aux prestations sociales.

Pour le PLF, j'ai défendu une autre politique de l'emploi, plus de moyens pour l'Inspection du travail et Pôle Emploi, la priorité à la prévention santé et la lutte contre la pauvreté et la précarité grâce à l'automatisme de l'instruction et du versement des droits aux prestations sociales. Deux de nos amendements sur la précarité menstruelle ont été adoptés !

Individualisation de l'AAH : une mobilisation d'EELV en soutien à l'actualité législative

Les sujets sociétaux se succèdent au Sénat. J'ai participé à la mobilisation de la commission handicap d'EELV et du mouvement associatif pour la déconjonction de l'Allocation Adulte Handicapé. J'ai défendu un texte en ce sens qui a été adopté par le seul Sénat.

Le groupe écologiste milite pour une société écologiste juste, responsable, autonome et solidaire, j'ai défendu le droit au suicide assisté, le dispositif Territoires Zéro Chômeur ou la non-discrimination à l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques.

Loi Santé

J'ai représenté les écologistes sur la loi Santé de LREM. Cette traduction du volet non budgétaire du Ségur de la santé (déjà décevant), était loin de répondre aux attentes du terrain et des enseignements de la gestion de la crise et perpétuait la logique centralisatrice.

Ce fut l'occasion de porter la vision des écologistes et l'exigence d'une réelle démocratie sanitaire, élément clé de l'attractivité du système de santé avec des rémunérations dignes. J'ai défendu des amendements en ce sens sur la reconnaissance du métier de sage-femme ou la gouvernance hospitalière. Deux amendements ont été adoptés permettant à toute femme enceinte de déclarer une sage-femme référente et l'accès direct aux soins d'orthophonie - supprimé plus tard par l'AN.

● **Économiste de formation, Raymonde Poncet a été consultante dans un cabinet d'expertise de la chimie, économiste au Comité Central d'Entreprise de Renault Trucks, et directrice d'une grande association d'aide et de soin à domicile spécialisée dans les dispositifs Alzheimer. Membre d'Europe Écologie les Verts (EELV), écosyndicaliste, elle a été élue conseillère générale du canton Lyon III en 2011, jusqu'à la création de la Métropole de Lyon. Élu sénatrice du Rhône fin septembre 2020, elle est vice-présidente de la Commission Affaires Sociales et Santé et de la Délégation aux Droits des Femmes et membre du Groupe Interparlementaire d'Amitié France-Palestine.**

« Venue à l'Écologie Politique par la question sociale, je mets et je mettrai toute mon énergie, avec mes collaborateurs, à faire avancer la justice sociale et environnementale. »





ESTHER BENBASSA

SÉNATRICE DE PARIS

Élevage éthique

En France, 80% des animaux sont élevés en cage. S'ils sont les premières victimes de ce système d'élevage intensif, souffrant d'une proximité extrême, de conditions de transport et d'abatage indignes, les agriculteurs pâtissent aussi d'une rémunération injuste induite par cette industrie. Les consommateurs sont, quant à eux, de plus en plus sensibles aux conditions d'élevage des animaux. 85% des Français se disent opposés à cette industrie intensive.

En juin 2021, les eurodéputés ont apporté leur soutien à une initiative citoyenne demandant la fin de l'élevage en cage. La Commission européenne s'y dit également favorable et promet de proposer un texte sur la question, afin d'acter la suppression de l'élevage en cage des animaux d'ici à 2027.

Il est temps que les choses bougent en France. C'est pour cela que j'ai déposé, avec l'aide de mes collègues Joël Labbé et Daniel Salmon, dans le cadre de la niche parlementaire du GEST, une proposition de loi pour un élevage éthique, juste socialement et soucieux du bien-être animal. Les principaux objectifs du texte consistent à interdire l'élimination des poussins mâles et cannetons femelles, de rendre obligatoire l'accès au plein air aux animaux, de limiter le temps de transport, tout en créant un fonds de transition indispensable aux agriculteurs pour amorcer cette transition.

Historienne, directrice de recherche au CNRS (de 1989 à 2000), elle est élue en 2000 directrice d'études à l'École pratique des hautes études (Sorbonne). Intellectuelle publique et militante associative, elle entre en politique en 2011, EELV lui demandant, comme personnalité d'ouverture, de porter ses couleurs aux élections sénatoriales. D'abord sénatrice du Val-de-Marne de 2011 à 2017, elle est réélue à Paris en 2017. Elle est membre de la Commission des Lois. Ses principaux domaines d'intervention sont la condition animale, les réfugiés climatiques, les questions de sécurité, la laïcité, la « déradicalisation », la défense des libertés publiques, la lutte contre toutes les formes de discrimination et de racisme, la justice sociale et les avancées sociétales, les violences faites aux femmes, les droits humains, les prisons, l'immigration, le conflit israélo-palestinien.

Projet de loi Séparatisme / Confortant les principes de la République

Élaboré à la suite de l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty par un terroriste, le projet de loi « séparatisme » se donnait comme mission de « lutter contre l'entrisme communautariste » mettant en danger notre République. En réalité, ce texte se compose d'une succession d'articles liberticides et ultra sécuritaires, venant mettre en péril l'équilibre établi par la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905. Ce projet de loi ne permet ni de répondre au constat posé par le gouvernement, ni aux inquiétudes des

Français. Il vient, au contraire, renforcer le contrôle social au détriment des grandes lois laïques de 1882, 1901 et 1905.

Dans le cadre des débats autour de ce texte, j'ai exprimé, au nom du groupe, toutes nos inquiétudes relatives à ce projet de loi qui remet en cause le principe de laïcité, pénalise l'ensemble des cultes, stigmatise les personnes de confession musulmane, décrédibilise et infantilise le monde associatif.

Violences faites aux femmes

En 2019, 146 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-conjoint. Lancé cette même année par le gouvernement, le Grenelle des violences conjugales devait faire évoluer la protection et la prise en charge des femmes victimes de violences. Malgré certaines avancées, telles que le déploiement de bracelets anti-rapprochement et la levée du secret médical en cas de danger immédiat pour la victime, le nombre de féminicides ne diminue pas suffisamment vite.

Les moyens mis à disposition pour lutter contre ces violences ne sont pas satisfaisants. En 2020, alors que les

violences contre les femmes ont augmenté en raison des confinements et couvre-feux successifs, le numéro d'urgence 3919 a reçu 164 957 appels, soit une augmentation de 70% en un an. Sur le total de ces appels, seul 99 538 ont pu être pris en charge, soit 60%. Cela n'est pas acceptable.

A la suite de ma participation à de nombreux débats sur le sujet, j'ai posé le 9 juin une question au nom de mon groupe à la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes Elisabeth Moreno, pour que toutes les mesures nécessaires soient prises pour faire cesser ces crimes et violences.

Esther Benbassa est mise en retrait du groupe à la suite des accusations de harcèlement moral portées à son encontre via le journal Mediapart. Les témoignages d'anciens collaborateurs et collaboratrices de la sénatrice rapportent des faits de harcèlement professionnel (tous survenus avant la création du groupe en octobre 2020) extrêmement graves. Nous saluons le courage de celles et ceux qui ont choisi de témoigner et apportons tout notre soutien aux victimes.

Le groupe Écologiste, Solidarité et Territoires prend très au sérieux les questions de harcèlement et a pris plusieurs mesures préventives en la matière depuis sa création. Nous travaillons à les renforcer et les sénateurs et sénatrices décideront en septembre des suites à donner à ces accusations, conformément au droit, à nos valeurs et à notre règlement intérieur.

Lors de ces 9 premiers mois, j'ai pu prendre la mesure du rôle de législateur en portant la parole du groupe sur des sujets aussi forts que la modification de l'article 1 de la constitution comme le préconisait la convention citoyenne pour le climat, ou les causes de l'irresponsabilité pénale. Plus de 20 Lois au total dont j'ai été chef de file pour le groupe Ecologiste au Sénat.

Dans le premier cas, j'ai pu constater la réticence de la majorité à s'engager vers une reconnaissance forte de l'intérêt de notre pays, de son devoir même de "garantir" la préservation de l'environnement. Comment ne pas déplorer le refus de cette droite sénatoriale qui refuse d'instaurer une garantie constitutionnelle minimum pour l'avenir de notre planète, notre avenir : un vrai jeu de dupes avec E.Macron à des fins électoralistes des deux côtés, au détriment de l'urgence climatique.

Sur le deuxième sujet j'ai pu apprécier comment les travaux de la commission des Lois en amont de la discussion en séance étaient essentiels. Ce sont dans ces auditions d'acteurs du terrain que j'ai écouté les réflexions approfondies d'avocats de victimes, de magistrats sur ces sujets sensibles de besoin de justice légitime des victimes et de fondements de détermination de la culpabilité de notre système pénal.

Premiers pas en circonscription

Depuis mon élection le 28 Septembre 2020 au Sénat, et parce que c'était un de mes engagements majeurs j'ai consacré tous mes Lundi et Vendredi au Département des Bouches du Rhône afin de rencontrer, d'entendre les remarques, demandes, avis, et d'échanger avec des élus.es, des acteurs économiques, climatiques, syndicaux, associatifs, des défenseurs des droits.

Avec de nombreux Maires nous avons affiné une vision plus précise sur les différentes pistes et méthodes d'évolution de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du CD13, mais aussi avec d'autres acteurs et élus de terrain et avec le Président de la CCIMP. J'ai également pu porter avec plus de force et de précision les positions de notre groupe écologiste lors de l'examen de différentes

Cette écoute, ces remontées du terrain sont au cœur de mon action.

Ainsi, après des rencontres locales avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, ou avec des acteurs de l'ESS comme Railcoop, j'ai initié pour mon groupe GEST un débat en séance sur le devenir de l'ESS le 2 mars, me permettant directement d'interpeller la Ministre, de me faire le porte-parole de ces entreprises, et d'être un interlocuteur reconnu et pris en considération par le Ministère.

Penser global et agir local c'est encore ce qui a animé mon action lors de l'étude récente du texte dit 4D sur la déconcentration, décentralisation, différenciation, décomplexification. Chef de file pour le groupe GEST j'ai pu organiser des temps d'échanges avec les élus locaux pour appréhender au mieux les enjeux du quotidien : la nécessité d'une plus grande démocratie locale, l'importance de la santé environnementale...et ainsi surtout porter leurs attentes au mieux dans nos amendements pour essayer de les inscrire dans cette Loi en attendant une réelle loi initiée par les Ecologistes de refonte globale de notre organisation territoriale.

Et toujours la transition écologique de notre société à l'esprit.

Lois grâce à mes rencontres par exemple avec l'ADEME, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, le GREC Sud, la FNE, la Tour du Valat, la CFDT, et d'autres associations et organismes qui nous sont proches. Et aussi relayer les problèmes de mon territoire par de nombreuses question orales et écrites au Gouvernement.

J'ai tenu à me rendre au Centre de Retention Administrative et à rencontrer le Juge aux Détentions en charge à Marseille de ce CRA, et à aller témoigner à Montgenèvre de la situation dramatique des migrants arrivant en France par la frontière Italienne.

- Né en 1954, après des études au lycée Saint Charles à Marseille, Guy Benarroche obtient un DEA es Sciences Eco en 1976. Etudiant, il crée un Syndicat étudiant en 1975 (année de grèves longues) mais aussi l'association CLAP en 1972. Ce Comité de Lutte Anti Pollution est l'une des toutes premières associations environnementales des Bouches du Rhône qui s'attache à dénoncer la pollution liée aux industries autour de l'étang de Berre et du Golfe de Fos, dénoncer le tout nucléaire dès ses débuts, lutter contre la "Méditerranée poubelle de l'industrie".
- En 1974 il devient directeur de publication de "L'Or Vert" journal de l'Écologie libertaire puis de la revue de poésie Pulsations (tout en ouvrant un magasin de disque et en animant une association qui organise de nombreux concerts). La même année, il s'engage politiquement et devient le correspondant départemental de René Dumont dans sa campagne présidentielle.
- Après des années de militantisme et d'engagement, mais aussi de temps consacré à sa vie familiale (marié, deux enfants) et professionnelle (salarié, entrepreneur, chef d'entreprise, commerçant lui conférant une vraie expertise du monde économique et du travail), il rejoint EELV en 2011, premier et seul parti auquel il a adhéré.
- Il est élu membre du Bureau Exécutif Régional en 2011, puis Secrétaire régional PACA en Novembre 2013 jusqu'à Novembre 2020 où il intègre le Bureau Exécutif national.
- Élu sénateur en septembre 2020, il reste Conseiller Municipal de la Bouilladisse (où il était adjoint au Maire et élu depuis 2014).

COMMISSION DES LOIS
COMMISSION DES LOIS

GUY BENARROCHE

SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHÔNE





JACQUES FERNIQUE

SÉNATEUR DU BAS-RHIN

Bénévole dans l'éducation populaire puis professeur de français et d'histoire-géo des lycées professionnels, c'est d'abord pour les valeurs d'éducation et de citoyenneté que Jacques Fernique adhère aux Verts dès 1988. Il devient conseiller municipal à Geispolsheim où il anime depuis le groupe municipal d'opposition écologiste et solidaire. En 2004, il est élu à la Région Alsace, où il préside le groupe écologiste pendant une décennie. En 2008, il devient secrétaire régional des Verts, et anime le rassemblement qui crée en Alsace EELV. Il conduit la liste écologiste aux élections régionales de 2010. En 2020, c'est une liste d'union large de la gauche et des écologistes qui le fait élire au Sénat.

Membre de la commission aménagement du territoire et développement durable, je suis notamment responsable pour notre groupe des sujets liés aux transports (routier, ferroviaire, fluvial, et des mobilités actives).

A l'origine de 31% des émissions de gaz à effet de serre en France, les transports et le report modal vers des mobilités décarbonées constituent l'un des grands enjeux de cette décennie, pour atteindre les objectifs climatiques.

Dans le cadre d'une mission d'information sur le transports de marchandises, j'ai rappelé la nécessité de rehausser les investissements dédiés au fret ferroviaire et fluvial pour permettre un important report modal, la volonté de s'attaquer aux flux de poids lourds polluants par une taxe

poids-lourds adaptée ou encore la décarbonation de la logistique urbaine, notamment par la cyclo-logistique.

Co-Président du Club des élus nationaux pour le vélo, je porte une attention particulière à la place du vélo dans les territoires ruraux et urbains, au besoin de développement d'infrastructures cyclables, et aux politiques de report modal.

Dans le cadre de la loi Climat, j'ai tenté en vain d'obtenir des échéances rapprochées de fin des moteurs thermiques ou un cadre qui permette aux ZFE d'obtenir vite des résultats pour la qualité de l'air des agglomérations les plus polluées. J'ai relayé au Sénat une quinzaine d'amendements en faveur du vélo, dont l'augmentation du Fonds vélo qui a été adoptée.

être les plus forts ? Nous, écologistes, nous y contribuerons, en renforçant d'abord la nécessaire coordination avec nos eurodéputés. C'est largement par l'Europe que nos propositions écologistes trouveront leurs bons périmètres de déploiement.

conseils européens, les auditions des commissaires sont aussi intéressantes que confidentielles. Les lois de transposition aussi longues et touffues qu'elles sont expédiées.

Ces blocages et inerties qui cantonnent le débat européen vont-ils continuer à

Affaires européennes

Ces 9 mois ont été particulièrement denses pour la Commission des Affaires européennes avec la mise en place d'un endettement commun des États membres pour financer la relance. Afin de rembourser cet emprunt la mise en place de nouvelles ressources propres a été programmée : ajustement carbone aux frontières, taxe sur les transactions financières, impôt sur les géants du numérique... Autant de perspectives qui risquent d'être amoindries, dénaturées.

Sur le Pacte Vert et l'enjeu climatique, le futur paquet législatif européen doit concrétiser la trajectoire des -55% pour 2030 et la neutralité carbone d'ici 30 ans. À Glasgow, l'UE doit crédibiliser l'accord de Paris afin d'entraîner dans une même dynamique les autres grands destructeurs du climat.

En tant que membre actif de cette commission, je mesure combien l'europanisation de la politique française a encore beaucoup de chemin à faire. Les débats pré et post



Des moyens pour l'action climatique des territoires

Les émissions de gaz à effet de serre sont très liées à notre vie quotidienne, notre manière de se déplacer, de se loger, de se nourrir. Ainsi les décisions prises par des élus locaux sont essentielles pour les réduire : différentes études considèrent que ce sont ainsi 50 % des émissions qui leur sont liées. Le groupe de travail "gouvernance" du débat national sur la transition énergétique qu'avait initié Delphine Batho, alors ministre de l'Ecologie, et que je présidais, avait proposé de simplifier l'empilement des dispositifs, à travers la mise en place d'un plan climat obligatoire pour les intercommunalités.

Le CRTE, un dispositif prometteur, à condition qu'il ne soit pas précipité

Le groupe écologiste a proposé, à mon initiative, un débat de contrôle sur le thème « Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), ne pas confondre vitesse et précipitation » en séance publique.

Après avoir consulté les maires de Loire-Atlantique par l'intermédiaire d'un questionnaire, j'ai interrogé Mme Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales à la fois sur le planning extrêmement serré du dispositif dont la fin initialement prévue le 30 juin 2021 ne permettait pas aux collectivités de produire des CRTE robustes, mais également sur les faiblesses d'accompagnement dont nombre d'élus locaux se plaignent.

De réelles réponses ont été apportées, ce qui n'est pas toujours le cas. Trois axes majeurs en sont ressortis.

En premier lieu, la ministre a indiqué que la date du 30 juin n'était plus une date butoir et annoncé que seuls les protocoles d'engagement devaient être signés à cette date. Elle a aussi souligné que leur gouvernance devait associer les maires.

En deuxième lieu, et concernant la capacité d'ingénierie permettant la préparation

RONAN DANTEC

SÉNATEUR DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a entériné ces plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et le volet climat des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), mais sans que l'Etat ne transfère vers les collectivités concernées de moyens supplémentaires pour décliner cette nouvelle compétence.

A la suite d'un travail collectif des principaux réseaux de collectivités territoriales, le Sénat a adopté plusieurs fois en lois de finances, un amendement fléchant une part de la contribution climat énergie, sur la base de 10 €/habitant pour les intercommunalités et de 5 €/habitant pour les régions, cette somme correspondant au coût d'animation et de déploiement de ces plans climat. J'ai déposé et fait adopter en 2016, le premier

des projets - véritable inégalité entre les territoires - la ministre a souligné que l'Etat pourra, à travers l'Agence nationale de la cohésion des territoires, participer au financement des prestations d'ingénierie locales.

Enfin, la ministre a rappelé l'importance de s'inscrire dans la transition écologique qui est « une priorité transversale des CRTE ». Elle doit être le « fil vert de toutes les politiques ». A ce titre, les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) apparaissent comme la base incontournable pour élaborer ces contrats, l'Etat s'engageant « à faire en sorte que les PCAET soient intégrés dans les CRTE ».

La ministre a souligné que le CRTE devait être une « démarche évolutive, graduelle et progressive ». Nous serons vigilants sur leur financement dans la durée, la crainte étant la réduction des dotations de l'Etat après la clôture du plan de relance.

amendement proposant ce mécanisme malheureusement rejeté par Bercy. En revotant cet amendement réactualisé lors de l'examen du projet de loi « Climat et Résilience », le Sénat a redonné au gouvernement la possibilité de renforcer l'action des territoires, absolument nécessaire pour tenir l'objectif européen de -55 % d'émission de gaz à effet de serre en 2030. Cette avancée majeure n'a finalement pas été retenue dans le texte de loi définitivement adopté.

- **Vice-Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable depuis 2011 et président du groupe de travail «Enjeux internationaux - Climat - Environnement - Développement» au Sénat, Ronan Dantec travaille sur l'ensemble des problématiques environnementales: négociations internationales sur le climat, transition énergétique, fiscalité écologique, gestion des ressources naturelles, biodiversité, mer et littoral, risques naturels et technologiques et d'aménagement du territoire: urbanisme, présence des services publics, infrastructures et services de transport, etc. Ronan Dantec est également impliqué sur les réformes institutionnelles et suit les lois de décentralisation: il défend un renforcement des compétences des collectivités locales, dont l'action volontariste est décisive pour mettre en œuvre la transition écologique et tenir nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Plus largement, il soutient les mesures allant dans le sens du fédéralisme différencié, d'un renforcement du couple régions-intercommunalités avec une exigence de renforcement de la démocratie et de la défense des cultures régionales.**



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



MONIQUE DE MARCO

SÉNATRICE DE GIRONDE

Langues régionales, une richesse culturelle à promouvoir

Le groupe écologiste a porté, dans sa niche parlementaire, la proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion dont j'ai été désignée rapporteure avec l'ambition d'enrichir ce texte. Cela a été une réussite puisque le forfait scolaire pour les écoles associatives dispensant un enseignement de langue régionale et le droit à l'enseignement immersif à l'école publique ont été réintégrés dans le texte, contre l'avis du gouvernement.

Le texte a été voté conforme à l'Assemblée nationale, et ce à une large majorité suite à un recours des député-e-s de la majorité, le Conseil

Monique de Marco est engagée dans les combats écologistes depuis les années 1980, ainsi que dans de nombreuses associations environnementales et de solidarité. D'abord conseillère municipale à Talence (depuis 2001), conseillère régionale puis Vice-Présidente du Conseil régional d'Aquitaine en charge de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique (jusqu'en 2015), elle a mené de nombreux projets sur la transition écologique, comme les Territoires à énergie positive ou le plan sur l'économie circulaire, et a engagé la Région dans la COP21. Elle a créé l'Agence régionale de la biodiversité et le comité scientifique régional sur le changement climatique en Aquitaine (Acclimatera) qui fait aujourd'hui référence au niveau national.

Sénatrice depuis 2020, elle est Vice-Présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication. Elle consacre son énergie à défendre les services publics de l'éducation, de la recherche et de l'audiovisuel, ainsi que la diversité et l'accès à la culture - tout en restant très mobilisée sur les combats environnementaux en Gironde aux côtés des élus locaux.

Étudiants : non à la génération sacrifiée

Les étudiant-e-s ont été les grands oubliés dans la gestion de la crise sanitaire. Depuis le début de mon mandat je me suis efforcée de défendre leurs revendications au sein du Sénat et auprès du gouvernement.

A l'occasion de la loi de programmation de la recherche, mes échanges avec des chercheurs, enseignants et syndicats, fortement mobilisés contre ce texte, ont nourri mon argumentaire contre la précarisation des emplois et des financements de la recherche.

En janvier, j'ai interpellé la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche puis, par courrier, le Premier ministre pour demander : la reprise des cours en présentiel pour rompre l'isolement des étudiant-e-s ; le remboursement sans avance de frais des consultations de psychologie ; un élargissement du RSA aux moins de 25 ans...

En Gironde, mon engagement a permis que soient réouvertes les ressourceries étudiantes. En lien avec les élu-e-s écologistes de la région Nouvelle-

Constitutionnel a censuré une partie de la loi. Les signes diacritiques dans l'état civil et l'enseignement immersif ont été déclarés contraires à l'article 2 de la Constitution. Cette décision ne fait qu'accroître le risque de voir disparaître ces langues, si importantes pour la diversité culturelle françaises. Mon rapport sur cette loi avait pourtant démontré que la transmission des langues régionales ne se fait

Aquitaine nous avons obtenu la gratuité des TER et des cars interurbains pour les étudiant-e-s.

Avec le groupe au Sénat, nous avons été à l'initiative du débat parlementaire sur « Le fonctionnement des universités en temps covid et le malaise étudiant ».

Enfin, en mars j'ai intégré la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante en France, à laquelle j'ai activement participé. Nous avons auditionné pendant 4 mois de nombreuses personnes impliquées dans la vie étudiante.

J'aurais aimé que toutes les initiatives et réflexions autour de ce sujet aient porté leurs fruits. Malheureusement, les réponses du Gouvernement n'ont pas été à la hauteur de l'enjeu. La crise sanitaire n'est toujours pas derrière nous et la rentrée s'annonce encore très compliquée, je continuerai évidemment le combat en espérant des mesures à la hauteur des difficultés des étudiant-e-s afin que ce ne soit pas une génération sacrifiée.

quasiment plus que par l'école et que l'enseignement immersif est le meilleur moyen d'apprentissage.

Dès lors, avec 145 autres parlementaires nous avons envoyé une lettre ouverte au Président de la République pour lui demander une révision de l'article 2 de la Constitution afin que cet enseignement immersif puisse enfin se faire dans nos écoles publiques.

Culture & musiques électroniques : un secteur culturel à reconnaître et à soutenir d'urgence

15 mois de fermeture. 15 mois durant lesquels les établissements de nuit, les salles de concert et les grands festivals de musiques actuelles ont été mis à l'arrêt en raison de la pandémie. Le monde de la nuit et des musiques électroniques a été percuté violemment par la crise : clubs fermés, festivals annulés ou reportés faute de protocoles sanitaires anticipés, artistes, DJs,

groupes, techniciens à l'agonie et tout une partie de la jeunesse en panne de culture. A travers les confinements et les couvre-feux, certains ont décidé de désobéir et de faire la fête malgré tout, malgré les risques. Dans les sous-sols, dans les champs, à Redon ou durant la fête de la musique, la jeunesse a voulu se retrouver, pour communier enfin. La réponse ne s'est pas faite attendre. Tout l'arsenal autoritaire de l'Etat s'est déchainé contre les participants. Au lieu d'accompagner la prévention des risques sanitaires liés à ces événements, c'est la répression qui s'est abattue violemment. Faisant d'un réel enjeu de santé publique un problème moral et sécuritaire. Aucun autre pays européen n'affiche un tel mépris pour un pan de la culture qui fédère autant. Je suis convaincu qu'il y a urgence à agir.

Agir dans les esprits tout d'abord. En Allemagne, le Parlement a reconnu les clubs comme des lieux de culture à part entière, inaugurant ainsi une nouvelle relation avec l'Etat, mais aussi et surtout avec les spectateurs qui ne sont plus considérés comme une horde de fêtards irresponsables, mais comme un véritable public. C'est cette bienveillance, ce lien, cette reconnaissance qui manque en France. J'ai interpellé la ministre de la Culture à de nombreuses reprises à ce sujet et je continue à militer pour cette reconnaissance des musiques électroniques comme un pan de la culture française.

• Lyonnais d'adoption et écologiste de cœur depuis toujours, Thomas Dossus s'engage avec conviction pour l'écologie politique depuis 2007. Il a œuvré pour toutes les campagnes écologistes à Lyon (européennes, régionales, législatives, municipales...) et devient en 2016 secrétaire d'EELV Lyon puis d'EELV Rhône, tout en menant de front sa carrière de chargé de communication au sein d'une grande ONG de solidarité internationale. Artisan des marches pour le climat lyonnaises et cheville ouvrière de la campagne municipale victorieuse de 2020, il poursuit aujourd'hui son combat dans la Haute Assemblée. Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, vice-président de la délégation sénatoriale aux entreprises, il porte dans l'hémicycle une certaine vision de la politique culturelle et de la jeunesse : ouverte, inclusive, en phase avec son temps. Il défend toutes les libertés individuelles et collectives, face à un gouvernement en pleine dérive techno-sécuritaire et une majorité sénatoriale conservatrice en perte de repères idéologiques. La culture au service de l'émancipation : tel est le sens de son engagement au Sénat.

Régulation des GAFAM : un enjeu démocratique

Les GAFAM ont pris une position dominante à la fois dans le monde économique mais aussi et surtout dans nos relations sociales. On ne compte plus les atteintes répétées et parfois illégales contre nos vies privées. Ces plateformes jouent également un rôle majeur dans notre rapport au monde, aux idées, à la réalité et nous mettent face à un défi démocratique majeur.

Les quantités astronomiques de données traitées permettent aux grandes plateformes de mettre en relation leurs utilisateurs avec des contenus qu'elles sont les seules à trier et ordonner. Ces opérations algorithmiques sont réalisées soi-disant afin de répondre aux attentes supposées des utilisateurs mais elles obéissent surtout à des logiques commerciales loin des exigences de transparence démocratiques. Or, toute création de norme, de règle, de filtre dans l'information est - par essence - un processus politique et comporte des biais énormes. J'ai donc défendu face au ministre en charge du numérique et face aux représentants de Facebook et Google une ouverture - ou, a minima - une régulation citoyenne démocratique de ces algorithmes qui ne peuvent plus rester des boîtes noires inaccessibles.

THOMAS DOSSUS

SÉNATEUR DU RHÔNE



COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION
COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION



JOËL
LABBE

SÉNATEUR DU MORBIHAN

Joël Labbé est sénateur écologiste du Morbihan. Maire de Saint-Nolff, petite commune du Morbihan de 1991 à 2014, il a été élu sénateur en 2011, puis reconduit dans ses fonctions en 2017, poursuivant ainsi son action au service de la transition écologique, notamment dans le secteur agricole et alimentaire qui lui tient particulièrement à cœur. Auteur de la loi Labbé qui interdit les produits phytosanitaires sur les espaces verts des collectivités et les jardins des particuliers, il continue à mener, au Sénat et dans son territoire, son combat contre les pesticides et pour la biodiversité.

Herboristerie et plantes médicinales : sur le chemin d'une proposition de loi

Suite à la sollicitation d'acteurs du secteur, j'ai amorcé, lors de mon second mandat, un travail sur l'herboristerie et les plantes médicinales. En effet, alors que le vivant végétal constitue un patrimoine essentiel et bénéfique pour notre santé en complément des médecines conventionnelles, la France ne reconnaît toujours pas les métiers de l'herboristerie, depuis la suppression du diplôme d'herboriste en 1941. En 2018, j'ai obtenu une mission d'information

qui a permis de faire voter un rapport parlementaire sur le sujet. Depuis, je poursuis le travail avec les différents acteurs, herboristes, paysans-herboristes, acteurs de la formation, administrations, professionnels de santé, filières agricoles, du complément alimentaire, dans l'objectif de faire reconnaître l'importance des plantes médicinales et évoluer la réglementation, via une proposition de loi.

Défendre, encore et toujours, l'agriculture bio et paysanne

L'urgence écologique est toujours plus présente et se fait ressentir tout particulièrement sur les secteurs agricoles et alimentaires, alors que les agriculteurs sont parmi les premiers sur notre territoire à être victimes des changements climatiques.

Face à ces enjeux, des systèmes agricoles vertueux et autonomes, dont l'agriculture biologique et la relocalisation de l'alimentation, constituent une part essentielle des solutions.

Cette année aura pourtant été marquée par des attaques majeures contre le développement de ces modèles agricoles soutenables. A commencer par la loi instaurant des dérogations à l'interdiction des néonicotinoïdes, votée cet automne, et actant une régression grave pour les pollinisateurs, la biodiversité et la santé.

Ces reculs, ce sont aussi la mise en avant et l'orientation massive des soutiens publics sur l'agriculture « Haute Valeur Environnementale », souvent au détriment de la bio, alors que son cahier des charges autorise les pesticides, et ne garantit pas des pratiques vertueuses.

Enfin, la question des traités de libre-échange pénalise fortement la transition : l'importation de produits ne respectant pas nos normes sociales et environnementales est à la fois source de pollution, et un mauvais signal envoyé à nombre d'agriculteurs, qui, déjà trop souvent en difficultés économiques, se retrouvent face à une concurrence déloyale.

Malgré ce contexte, on constate, heureusement, que les consommateurs et les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à s'engager pour des

systèmes durables, et les scientifiques de plus en plus unanimes sur la capacité de ce modèle à nourrir l'Europe.

Par mes amendements, questions parlementaires, interventions et participations aux actions de la société civile, j'ai eu à cœur, avec le groupe écologiste, de défendre avec force l'alimentation bio et paysanne, et son accessibilité pour le plus grand nombre, face à la fuite en avant que nous proposent les tenants d'une agriculture toujours plus intensive et technologique.

Les mobilisations doivent continuer, en alliant politiques, citoyens, paysans et société civile !

La lutte contre « l'amazonisation » de nos territoires

Nous le savons, le bilan économique, social et environnemental du modèle promu par les multinationales du commerce en ligne est dévastateur, comme le souligne encore récemment le rapport France stratégie, qui préconise un rééquilibrage fiscal et réglementaire urgent entre le e-commerce et le commerce physique.

Ce développement effréné, avec l'implantation de nombreux entrepôts géants, partout dans nos territoires, est

destructeur pour l'emploi, pour les droits des salariés, pour le tissu économique et social du commerce de proximité, et bien évidemment pour le climat et la biodiversité : Au delà de l'artificialisation des sols, ce modèle favorise la surconsommation de produits importés et connaît par conséquent un bilan carbone catastrophique.

Malgré toutes ces conséquences néfastes, les géants du e-commerce sont toujours totalement exemptés des règles qu'on impose aux autres.

C'est pourquoi j'ai défendu des mesures qui permettent de cadrer et davantage réguler la position monopolistique d'Amazon sur le marché français du commerce en ligne : moratoire sur tous les entrepôts

de e-commerce de plus de 3000 m2, ou encore assujettissement de ces entrepôts à l'autorisation d'exploitation commerciale et donc aux mêmes contraintes que les autres formes de commerce.

Mais le gouvernement s'obstine à ne pas vouloir légiférer.

Parce que nous n'acceptons pas cette « amazonisation » de la France, et cette destruction inévitable du tissu du commerce de proximité et de tous les liens sociaux qui font la vie quotidienne des bourgs et des centres-villes, je continuerai à me battre pour cette relocalisation de notre économie, et stopper cette logique mortifère de concurrence déloyale.

La défense des politiques énergétiques alternatives : de la sobriété et du renouvelable

L'énergie est un des secteurs centraux pour mener à bien la transition écologique.

Eolien, hydroélectricité, photovoltaïque, biomasse, nucléaire... la session parlementaire 2020/2021 a été dense sur ces questions, sur lesquelles j'ai souhaité m'investir dès le début de mon mandat.

Alors que la majorité de droite et le gouvernement continuent de défendre une relance du nucléaire au motif qu'il émet très peu de CO2, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de défendre notre ligne politique : un engagement immédiat, massif et sans faille dans la sobriété énergétique et les énergies renouvelables. Et en parallèle, une sortie programmée et la plus rapide possible du nucléaire.

L'avenir d'EDF a aussi été souvent abordé : avec le projet « Hercule », le gouvernement lui portait un coup fatal, en signant son démantèlement, selon la doxa libérale de nationalisation des pertes et de privatisation des profits. Dans ce funeste projet, qui ne répond ni aux problématiques de

l'entreprises, ni aux enjeux énergétiques du 21ème siècle, c'est toute la logique même du service public de l'énergie qui était mise à mal. Un projet semble-t-il abandonné face à la mobilisation, mais nous resterons attentifs à ce qu'il ne réapparaisse pas dans les mois à venir.

Sur l'hydroélectricité, je me suis positionné en faveur de son renforcement dans le mix énergétique français, mais dans le respect de la continuité écologique des cours d'eau et de la protection des écosystèmes. Une position défendue lors de l'examen de la proposition de loi de Daniel Gremillet sur la petite hydroélectricité.

Enfin, j'ai eu l'honneur d'être nommé rapporteur de la mission d'information sur la méthanisation, lancée à l'initiative de notre groupe. Le développement exponentiel de ce procédé soulève des questions économiques, environnementales et territoriales majeures.

Cette mission, que nous avons voulu mener dans une approche rationnelle, a auditionné de nombreux acteurs (agriculteurs, syndicats, élu.e.s locaux...) et formulera un certain nombre de recommandations à la rentrée 2021.

- Titulaire d'un Master en géographie, aménagement et développement durable, Daniel Salmon a été Professeur des écoles pendant près de 35 ans.
- Président de l'association « Phare Ouest » qui promeut le patrimoine immatériel, adhérent chez les Verts depuis 1997, puis porte-parole régional EELV pour l'Ille-et-Vilaine, Daniel Salmon est élu de 2008 à 2020 adjoint au maire de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande, en charge des déplacements, de l'énergie et des espaces publics.
- Il est choisi pour mener en vue des sénatoriales de 2020, la liste d'union Ecologie & Solidarités, fruit du rassemblement des écologistes, de la gauche et des régionalistes.
- Avec 19,86 % des voix, il devient le premier sénateur écologiste de l'histoire de l'Ille-et-Vilaine.
- Siégeant au sein du groupe Ecologiste, Solidarité & Territoires, membre de la commission des affaires économiques, il s'investit particulièrement sur les questions d'énergie, de rénovation thermique des bâtiments, de transition agroécologique, ou encore sur les enjeux de relocalisation et de souveraineté industrielle.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DANIEL
SALMON

SÉNATEUR D'ILLE-ET-VILAINE





SOPHIE TAILLÉ- POLIAN

SÉNATRICE DU VAL-DE-MARNE

Plus de justice fiscale et environnementale

Depuis le début de la crise sanitaire, les inégalités sociales ont explosé. Le besoin de justice sociale et fiscale est devenu une préoccupation majeure des français-es, désenchanté-es par les théories de ruissellement.

Pour préparer une transition écologique qui soit aussi sociale, le GEST s'est attelé depuis sa création à défendre une fiscalité écologique qui met d'abord à contribution celles et ceux qui ont les moyens et des marges d'action. En effet, nous ne sommes pas tous égaux face au dérèglement climatique. C'est vrai autant face à la pollution que dans sa production. Les inégalités sociales se doublent également d'inégalités écologiques. Les 10 % des Européens les plus riches sont responsables de plus d'un quart (27 %) des émissions de

Sophie Taillé-Polian, élue à Villejuif depuis 2008, a été adjointe au Maire en charge de l'environnement, et Conseillère régionale.

Coordnatrice nationale de Génération.s, elle participe à la construction de l'union de la Gauche autour d'un projet de société du temps libéré, au cœur d'une VIème république, écologique, démocratique et solidaire.

Sénatrice du Val-de-Marne depuis 2017, elle est vice-présidente de la Commission des finances. En 2020 elle participe à la création du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires qui la désigne cheffe de file dans les débats budgétaires. Impliquée contre la fraude et l'optimisation fiscale, elle défend une réforme fiscale de justice sociale et environnementale, dont un "ISF vert". Elle s'est mobilisée pour l'augmentation des crédits du ministère du travail, en tant que rapporteure spéciale de la mission "travail emploi".

Aux côtés de la sénatrice Raymonde Poncet-Monge, elle est engagée sur les sujets sociaux. Ensemble, elles sont à l'initiative des propositions de loi "Minimum garanti" et "Réponse solidaire et juste face à la crise".

Présente aussi sur les sujets régaliens, elle a proposé une loi réformant la Police nationale, et reste toujours vigilante sur le recul de l'État de droit et la défense de nos libertés publiques.

Retrouver un chemin de confiance entre les citoyen-ne-s et la police : Pour une réforme de l'IGPN

Depuis le mouvement des Gilets Jaunes, les violences policières ont pris une ampleur considérable. Des pratiques policières employées dans les quartiers populaires, dont j'entendais beaucoup parler en tant qu'élue de banlieue, ont été utilisées et développées. Aujourd'hui les questions des violences policières et de leur impunité sont au premier plan des enjeux démocratiques. C'est pourquoi j'ai déposé en décembre 2020 une proposition de loi pour réformer l'IGPN car je pense qu'il est urgent de refonder les liens entre la police et les citoyen-ne-s.

L'objectif est de donner une véritable indépendance d'action aux dépositaires des missions actuellement dévolues à l'IGPN, de veiller au respect du code de déontologie de la Police nationale par les fonctionnaires

L'UE, soit autant que la moitié la plus pauvre de la population européenne. Pour lutter contre une inégalité sociale et climatique, pour se doter d'un nouvel outil fiscal, j'ai proposé la création d'un Impôt Sur le Fortune écologique, ainsi qu'une tranche supplémentaire de la TVA sur les produits de luxe.

En mai, nous avons proposé une loi d'aide d'urgence simple pour apporter une réponse solidaire à la crise sociale que nous vivons, sous la forme d'un complément d'aide au logement, de 100€ par mois, financée par les 20% de ménages les plus aisés. La droite sénatoriale et le gouvernement ont évidemment préféré ignorer cette proposition.

Pendant les débats du plan d'urgence, j'ai

de police. Les policier-e-s qui commettent des manquements à la déontologie doivent être effectivement sanctionné-e-s. Ma proposition de loi prévoit de confier la responsabilité de cette mission à l'autorité administrative indépendante du Défenseur des droits, et plus précisément à son adjoint chargé du respect de la déontologie par les professionnel-le-s de la sécurité.

La police doit être un outil au service de l'intérêt général et doit remplir sa mission première de service public. Pour cela, des moyens supplémentaires doivent être attribués aux forces de l'ordre afin qu'elles puissent exercer leurs fonctions dans de bonnes conditions : avec une formation de meilleure qualité et davantage de prévention contre les risques psycho-sociaux.

défendu l'éco-conditionnalité des aides de l'Etat aux entreprises, conditionnant le sauvetage de nombreux pans de notre économie à des efforts sociaux et écologiques, mais également l'ouverture des minima sociaux aux jeunes et le rétablissement des fonds de l'Aide au Logements, toujours sans succès... Le gouvernement et la droite sénatoriale, enfermés dans la logique d'un "quoi qu'il en coûte" au seul bénéfice des entreprises, sans égard pour la pauvreté qui s'accroît et la crise climatique qui menace.

Fort heureusement, notre conviction n'est pas ébranlée par cette année de combats, nous continuerons de nous mobiliser pour créer un arsenal fiscal à même de mener une juste transition, avec toujours l'écologie comme horizon et l'égalité comme boussole !

Défense des territoires et régionalisme

Depuis lors, je défends la représentation de nos territoires et rappelle chaque fois que nécessaire au Gouvernement le devoir du gouvernement de légiférer en écoutant la voix des élus locaux, des populations, de considérer davantage les territoires mais aussi et surtout de rompre avec la logique

jacobine de la verticalité des décisions, contre-productive à bien des égards et asphyxiante pour les pouvoirs locaux.

A l'occasion de l'inscription dans notre niche parlementaire de la proposition de loi pour la défense des langues régionales j'ai d'ailleurs

rappelé l'importance du respect de nos cultures régionales et du patrimoine de nos régions dont nous devons faire promotion au risque de laisser s'éteindre nos identités collectives et individuelles.

Le renforcement des moyens pour une réelle gouvernance climatique

L'écologie est endémique au développement de nos territoires et au cœur des nombreux défis qu'ils devront relever. Plus que jamais devons-nous disposer de la connaissance précieuse et indispensable des experts reconnus et avancer dans le sens d'une gouvernance climatique réelle efficace porteuse de solution et donc d'avenir.

Aussi, ayant l'honneur d'être rapporteur spécial des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », j'ai souhaité conduire une mission de contrôle visant à évaluer les moyens d'action du Haut Conseil pour le Climat. Acteur incontournable de la gouvernance et du débat public en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de stratégie bas-carbone, j'ai plaidé pour :

- Systématiser le recours à l'expertise du Haut Conseil pour le climat dans l'évaluation ex ante et ex post de l'impact climatique

PAULU SANTU PARIGI

SÉNATEUR DE LA HAUTE-CORSE



- Renforcer significativement ses moyens, corollaire de la mise en œuvre d'une gouvernance climatique effective

- Engager une réflexion sur l'opportunité d'octroyer le statut d'autorité administrative indépendante au Haut Conseil pour le climat, afin de le doter d'une autonomie fonctionnelle et budgétaire effective et de garantir sur le long terme sa présence dans le paysage institutionnel.

• Dès son plus jeune âge, Paulu Santu Parigi devient en 2001 maire de son village de Santa Lucia di Mercoriu, puis en 2015, conseiller territorial sur la liste nationaliste victorieuse Pè a Corsica qui récolte une très large adhésion.

• En 2017, il préside la Communauté des communes Pasquale Paoli jusqu'en juin 2020. Souhaitant porter son engagement pour son territoire au niveau national, il est élu sénateur de Haute-Corse en septembre 2020. Parce que l'écologie a toujours été au cœur de son combat, que son île depuis toujours s'est dressée pour défendre son environnement, il intègre dès son entrée au Sénat le groupe GEST.

COMMISSION DES FINANCES
COMMISSION DES FINANCES

**Retrouvez toute l'activité du groupe
sur notre site internet
et les réseaux sociaux !**

www.ecologiste-senat.fr



**GROUPE ÉCOLOGISTE
DU SÉNAT** SOLIDARITÉ
& TERRITOIRES